

MOTO-CROSS REGLEMENT PARTICULIER 2019 PROMOTIONS ET VETERANS HAUTS DE FRANCE

ARTICLE 43 : SONT ADMIS EXCLUSIVEMENT :

- Les licenciés de la Ligue des Hauts de France
- Les licenciés NJ3 sur autorisation de la Commission de Moto Cross
- Pour la Catégorie Vétérans, avoir **38** ans révolus, ouverte à tous les pilotes Vétérans et pilotes hors ligue en complément de plateau, les Vétérans ne seront pas autorisés à rouler en catégorie Promotion
- En catégorie promotion ne seront pas admis les pilotes participants ou ayant participé les années précédentes aux catégories championnat 125 cc / MX 2 / MX 1 zone Nord ou Sud sauf avis favorable de la commission de moto cross.

Les 10 premiers du classement cumulé devront changer de catégorie l'année suivante (sauf Vétérans)

ARTICLE 44 : LES ENGAGEMENTS SERONT CLOS 5 JOURS AVANT L'EPREUVE, 3 JOURS AVANT L'EPREUVE AU TARIF MAJORE
PASSE CE DELAI PLUS AUCUNE INSCRIPTION NE SERA PRISE EN COMPTE

- ✓ ENGAGEMENT A L'ANNEE : 35 € à faire sur le site engage sport
- ✓ ENGAGEMENT A L'EPREUVE : 45 € à faire sur le site engage sport

ARTICLE 45 : DEROULEMENT DE LA JOURNEE

- Essais libres **et essais** chronométrés en deux, trois ou quatre groupes de Pilotes équilibrés par un tirage au sort au moment du contrôle administratif.
- Le classement général des essais **chronométrés** donnera l'ordre d'entrée en grille des 2, 3 ou 4 manches de qualifications de l'après-midi.
- L'après-midi, 2 à 4 manches de qualification de 10' à 12' +1T d'où seront tirés les 39 meilleurs pour la Finale OR, puis les 39 pilotes suivants pour la finale ARGENT, les 39 suivants pour la finale Bronze et s'il y a lieu, le reste des pilotes pour la Consolante. Les finales ARGENT et BRONZE n'ont lieu que si un minimum de 20 pilotes est présent ou si les horaires le permettent.
- Les points sont marqués uniquement sur la finale OR
- Les finales OR et ARGENT se déroulent sur 12' + 1T, et les séries suivantes sur 10' + 1T
- Deux manches Vétérans (si 20 pilotes minimum) avec classement cumulé de 15'+ 1T

ARTICLE 46 : PRIX : Coupes et/ou lots uniquement aux 5 premiers de la finale OR, aux 3 premiers Vétérans, pour les autres séries au gré de l'organisateur.



MOTO-CROSS - REGLEMENT PARTICULIER 2019 CHAMPIONNAT DES HAUTS DE FRANCE 85cc

ARTICLE 30 : ENGAGEMENT :

- ✓ **ENGAGEMENT A L'ANNEE : 35 à faire sur le site engage sport**
- **ENGAGEMENT A L'EPREUVE : 45 € à faire sur le site engage sport**

ARTICLE 31 : MANCHES : 2 manches de 15' + 1T

ARTICLE 32 : PRIX : Coupes et/ou lots jusqu'au 5^{ème}

ARTICLE 33 :

L'organisateur pourra si nécessaire compléter le plateau avec des pilotes Nationaux 85cc d'autres Ligues à concurrence de 40 pilotes.

ARTICLE 34 : Les 3 premiers Minimes et Cadets seront récompensés en fin d'année.

ARTICLE 35 :

Les points marqués EN CHAMPIONNAT DE France MINIVERT, CADETS 85cc ou D'EUROPE seront comptabilisés sans distinction du samedi ou dimanche si l'épreuve est organisée sur 2 jours.

ARTICLE 36 : En cours de saison, les **10** premiers du classement provisoire sont autorisés à participer au Championnat 125cc 2Temps s'il n'y a pas de Championnat 85cc le même jour et **s'ils ont 13 ans révolus.** (Licence NJ3C)